

**AMBASSADE
REPUBLIQUE DU SENEGAL
EN BELGIQUE**

N°/ASB/TF/MM
0163

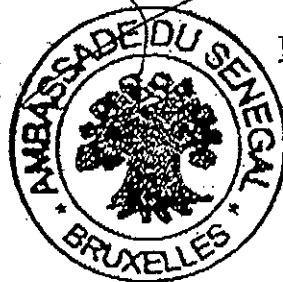
Avenue Franklin Roosevelt 196
1050 Bruxelles
TEL : 673.00.97
FAX : 675.04.60
E-mail : contact@ambsen.net

L'Ambassade de la République du Sénégal à Bruxelles présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes et a l'honneur de porter à Sa connaissance ce qui suit.

Le Sénégal a ratifié, le 14 février 2006, la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers amendée dite « Convention de Kyoto révisée », signée à Bruxelles, le 26 juin 1999.

Afin de permettre le dépôt des originaux des Lettres de Ratification de la Convention précitée, l'Ambassade saurait gré au Secrétariat de bien vouloir lui faire part des dispositions protocolaires retenues à cet effet.

L'Ambassade de la République du Sénégal à Bruxelles saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation Mondiale des Douanes les assurances de sa haute considération.



Bruxelles, le 3 AVR. 2006

Secrétariat de l'Organisation
Mondiale des Douanes (OMD)
Rue du Marché 30
B-1210 BRUXELLES
FAX : 02/209.92.92